

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 308
22 octobre 2019**

PROCÈS-VERBAL de la trois-cent-huitième (308^e) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 22 octobre 2019, à 19 h, sous la présidence de Mme Lyne Bélanger, vice-présidente du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M ^{me} Andrée-Anne AUBIN	(P)
M ^{me} Lyne BÉLANGER	(P)
M. Marc BERGERON	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(M)
M ^{me} Élisabeth JUTRAS	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(M)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 09
ABSENCES : 02
TOTAL : 11

COMMISSAIRES-PARENTS

M ^{me} Julie BOURASSA	(P)
M. Normand CHAMPAGNE	(P)
M ^{me} Stéphanie LACOSTE	(P)
M ^{me} Molly PELLERIN JACOB	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. Lucien MALTAIS	Directeur général
M. Claude DUFOUR	Directeur, Service des technologies de l'information
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, Service des ressources matérielles
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
M. Ghislain RHEAULT	Directeur, Service des ressources éducatives aux jeunes
M ^{me} Maude TRÉPANIÉ	Directrice générale adjointe

Initiales
du président

Ouverture de la séance à 19 h.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 24 septembre 2019 (No 307)
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 24 septembre 2019 (No 307)
6. État financier 2018-2019 et rapport de l'auditeur indépendant (**Service des ressources financières – Dossier de décision**)
7. Nomination - Personnel cadre (**Direction générale – Dossier de décision**)
8. Course des Chênes-toi (**Direction générale – Dossier de décision**)
9. Tarification des programmes particuliers 2019-2020 (**Secrétariat général – Dossier de décision**)
10. Création de postes au plan d'effectif - Personnel professionnel (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
11. Reconnaissance du programme Sport-études (**Service des ressources éducatives aux jeunes – Dossier de décision**)
12. Nomination – Personnel cadre – Coordonnatrice – Service des ressources éducatives aux jeunes (**Direction générale – Dossier de décision**)
13. Listes des chèques émis – Août et septembre 2019 (**Mme Lyne Bélanger – Dossier d'information**)
14. Période réservée au comité de parents
15. Période réservée à la présidence
16. Période réservée à la direction générale
17. Affaires nouvelles
 - 17.1 Modifications au calendrier scolaire 2019-2020 – Primaire (**Service des ressources éducatives aux jeunes – Dossier de décision**)

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CC : 2723/2019

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par Mme Julie Bourassa, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

Accompagnés de leur enseignante, Mme Sylvie Martel, de leur directrice, Mme Nathalie Fréchette, et de leurs parents, des élèves de l'école alternative viennent témoigner leur reconnaissance au conseil des commissaires, pour son ouverture d'esprit dans la mise en place de ce projet. L'entraide, la gratitude et la bienveillance étant au cœur des valeurs de l'école, c'est dans cette optique que les élèves livrent leurs témoignages. À tour de rôle, le conseil entend donc Logan, Loucas, Charles, Édouard, Delphine, Émy, Émie, William, Zan, et Julien.

3. CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

SANS OBJET

4. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2019 (NO 307)

RÉSOLUTION CC : 2724/2019

Il est proposé par Mme Molly Pellerin Jacob et appuyé par M. Normand Champagne« :

- que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 24 septembre 2019 (no 307).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2019 (NO 307)

RÉSOLUTION CC : 2725/2019

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par M. Alain Charest :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 24 septembre 2019 (no 307).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. ÉTAT FINANCIER 2018-2019 ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (Service des ressources financières – Dossier de décision)

Conformément à l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique, la direction générale soumet l'état financier et le rapport du vérificateur externe au conseil des commissaires. Un résumé explicatif de l'état financier accompagne la présente. Les avis publics #203 et #204 sur ce sujet furent donnés conformément aux dispositions de cette loi. Au nom de *Raymond, Chabot, Grant, Thornton*, Mme Francine Bergeron livre les grandes lignes des mandats confiés au vérificateur par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. La directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources financières, Mme Carmen Lemire, complète l'information et dresse un résumé de l'état financier.

RÉSOLUTION CC : 2726/2019

Il est proposé par M. Patrick Lagueux et appuyé par M. Normand Champagne, d'accepter le rapport de l'auditeur indépendant, document joint et faisant partie du présent procès-verbal et l'état financier de la Commission scolaire des Chênes, pour l'année 2018-2019 tel qu'il est ci-après résumé.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

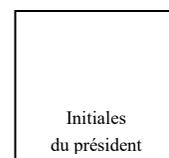
Initiales
du président

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU SURPLUS ACCUMULÉ
Exercice terminé le 30 juin 2019

REVENUS	
Subvention de fonctionnement du MEES	128 121 070 \$
Autres subventions et contributions	2 246 777 \$
Taxe scolaire	25 819 062 \$
Droits de scolarité et frais de scolarisation	1 693 302 \$
Ventes de biens de services et revenus divers	11 614 959 \$
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	<u>157 254 \$</u>
TOTAL DES REVENUS	<u>169 652 424 \$</u>
DÉPENSES	
Activités d'enseignement et formation	84 395 664 \$
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	40 081 326 \$
Services d'appoint	18 397 789 \$
Activités administratives	7 203 335 \$
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	16 180 710 \$
Activités connexes	2 357 290 \$
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	<u>(304 152) \$</u>
TOTAL DES DÉPENSES	<u>168 311 962 \$</u>
SURPLUS DE L'EXERCICE	1 340 462 \$
Surplus accumulé au 30 juin 2018	<u>17 720 640 \$</u>
SURPLUS ACCUMULÉ À LA FIN	<u>19 061 102 \$</u>

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2019

ACTIFS FINANCIERS	
Encaisse	473 953 \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	23 387 854 \$
Subvention à recevoir affectée à l'acquisition d'immobilisations corporelles	195 086 \$
Subvention à recevoir-financement	27 869 429 \$
Taxe scolaire à recevoir	1 448 738 \$
Débiteurs	3 485 301 \$
Stocks destinés à la revente	<u>96 225 \$</u>
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	<u>56 956 586 \$</u>
PASSIF	
Emprunts temporaires	12 450 000 \$
Créditeurs et frais courus à payer	23 005 778 \$
Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations	2 081 811 \$
Revenus perçus d'avance	706 669 \$
Provision pour avantages sociaux	7 783 698 \$
Dettes à long terme à la charge de la commission scolaire	2 105 630 \$
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	125 563 893 \$
Passif au titre des sites contaminés	6 748 977 \$
Autres passifs	<u>891 436 \$</u>
TOTAL DES PASSIFS	<u>181 337 892 \$</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	<u>(124 381 306) \$</u>
ACTIFS NON FINANCIERS	
Immobilisations corporelles	143 357 431 \$
Stocks de fournitures	56 079 \$
Charges payées d'avance	<u>28 898 \$</u>
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	<u>143 442 408 \$</u>
SURPLUS ACCUMULÉ	<u>19 061 102 \$</u>



7. NOMINATION - PERSONNEL CADRE (Direction générale – Dossier de décision)

La présente recommandation vise la nomination d'une personne candidate au poste d'agente d'administration au Service des ressources humaines.

Ce poste fut créé lors des modifications apportées à la structure administrative le 27 août 2019 afin de répondre aux besoins croissants en matière de recrutement, d'accompagnement et d'insertion du personnel.

Suivant ce besoin, un appel de candidatures par affichage a été mis en place durant les mois d'août et septembre derniers, et ce, conformément à la *Politique de dotation* et à la *Politique locale de gestion des cadres scolaires*.

Un comité de sélection a par la suite été formé et des entrevues ont eu lieu le 18 septembre 2019.

Par la suite, les personnes retenues à cette étape ont fait l'objet d'une évaluation psychométrique visant à établir leur profil de compétence en fonction du mandat dévolu à la future titulaire du poste.

La présente recommandation fait suite à l'analyse de l'ensemble des données recueillies au terme du processus de sélection et se veut le résultat de l'appui unanime des membres du comité de sélection.

RÉSOLUTION CC : 2727/2019

CONSIDÉRANT les besoins croissants en matière de recrutement, d'accompagnement, de rétention et d'insertion du personnel, identifiés au *Plan d'engagement vers la réussite*;

CONSIDÉRANT la structure administrative adoptée le 27 août 2019, pour l'année scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT la création du poste d'agente d'administration au Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la *Politique locale de gestion des cadres scolaires* et la *Politique de dotation*;

CONSIDÉRANT le processus de sélection mis en place pour le comblement du poste ainsi que l'analyse des candidatures suivant ledit processus;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime des membres du comité de sélection au terme de son analyse.

Il est proposé par Mme Julie Bourassa et appuyé par Mme Élisabeth Jutras :

- de nommer Mme Dahlya Grégoire à un poste régulier à temps complet d'agente d'administration au Service des ressources humaines, à compter du 23 octobre 2019.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. COURSE DES CHÊNES-TOI (Direction générale – Dossier de décision)

À la suite des orientations du conseil des commissaires à cet égard, un comité a eu le mandat d'élaborer une entente avec l'organisme *OBNL Cré-Action* afin que ce dernier organise la *Course des Chênes-toi*. L'entente respecte les valeurs et les orientations de la commission scolaire. Le comité et *Cré-Action* s'entendent sur les termes de l'entente présentée aux membres du conseil en atelier de travail.

L'apport financier de la commission scolaire se résume à un versement d'un montant de 30 000 \$ remboursable à moyen terme, à une participation à la hauteur de 24 000 \$, payable annuellement à titre de commanditaire majeur.

RÉSOLUTION CC : 2728/2019

CONSIDÉRANT les nouvelles obligations de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT la volonté de la commission scolaire de participer à l'organisation de la *Course des Chênes-toi*, sans en être l'organisateur principal;

CONSIDÉRANT qu'OBNL Cré-Action a été mandatée, dans les dernières années, pour organiser la *Course des Chênes-toi*;

CONSIDÉRANT que la *Course des Chênes-toi* a été créée par la Commission scolaire des Chênes.

Il est proposé par M. Alain Charest et appuyé par M. Gaétan Delage :

- d'approuver l'entente 2020-2025 entre la Commission scolaire des Chênes et OBNL Cré-Action.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9. TARIFICATION DES PROGRAMMES PARTICULIERS 2019-2020 (Secrétariat général – Dossier de décision)

Selon la *Politique relative aux contributions financières exigées des parents*, le conseil des commissaires doit fixer les frais facturés aux parents pour les programmes particuliers de la Commission scolaire des Chênes.

Les activités des programmes ont été déposées auprès des conseils d'établissement des écoles concernées afin qu'ils soumettent leur recommandation sur les tarifs à adopter. Les tarifs proposés sont des maximas.

Ceux-ci peuvent être réduits en tenant compte de certains revenus propres à l'établissement ou à la suite d'une révision des activités du programme.

Pour le primaire, tous les programmes sont déjà en autofinancement à l'exception du programme de musique. Initialement, le conseil devait statuer sur la tarification 2019-2020 à la fin de l'année scolaire 2018-2019. Toutefois, la commission scolaire était alors dans l'attente de directives ministérielles.

Il était donc plus prudent d'attendre avant de statuer sur la tarification et conséquemment, de surseoir à toute facturation.

Il est maintenant possible d'adopter la tarification des programmes particuliers pour l'année en cours (2019-2020).

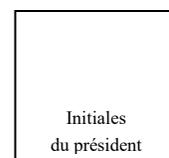


Tableau comparatif des tarifs prévus en 2019-2020 vs ceux facturés en 2018-2019 :

	2019-2020	2018-2019
Musique à Jean-Raimbault	500 \$	500 \$
Danse à Jean-Raimbault	150 \$	150 \$
GARAF, 1 ^{ère} secondaire *	300 \$	
GARAF, 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e secondaires *	300 \$	
Programme d'éducation internationale à Jeanne-Mance	494 \$	494 \$
Arts visuels à Jeanne-Mance	315 \$	315 \$
Vie active à Marie-Rivier (1 ^{re} et 2 ^e secondaire)	330 \$	330 \$
Vie active à Marie-Rivier (3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire)	493 \$	493 \$
Sciences à Marie-Rivier	351 \$	351 \$
Sport-études à Marie-Rivier	455 \$	455 \$
Développement à long terme de l'athlète à Marie-Rivier	418 \$	418 \$
Langues à La Poudrière (1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e secondaire)	355 \$	355 \$
Langues à La Poudrière (4 ^e , 5 ^e secondaire)	255 \$	255 \$
Arts de la scène à La Poudrière	280 \$	295 \$
Édu + à La Poudrière (1 ^{re} et 2 ^e secondaire)	344 \$	344 \$
Édu + à La Poudrière (3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire)	404 \$	404 \$
Musique à Duvernay	500 \$	500 \$
Programme multisports à Saint-Charles	340 \$	340 \$
Programme multisports à Saint-Louis-de-Gonzague, 2 ^e cycle	340 \$	340 \$
Programme multisports à Saint-Louis-de-Gonzague, 3 ^e cycle	365 \$	365 \$

*Note : Pour une première fois en 2019-2020, le programme GARAF est considéré comme faisant partie des programmes particuliers « commission scolaire ».

RÉSOLUTION CC : 2729/2019

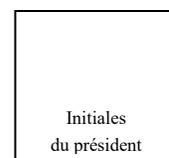
CONSIDÉRANT que conformément à la *Politique relative aux contributions financières exigées des parents*, le conseil des commissaires doit fixer les frais facturés aux parents pour les programmes particuliers de la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires souhaite que tous les programmes particuliers soient en autofinancement compte tenu des importantes compressions budgétaires récurrentes vécues au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté un énoncé sur l'importance de la diversité des voies d'apprentissage offertes à la Commission scolaire des Chênes, y compris les programmes particuliers;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a été sensibilisé aux difficultés de percevoir toutes les sommes dues pour l'accès aux programmes particuliers;

SUITE, PAGE 8



CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a demandé aux conseils d'établissement concernés de leur faire une recommandation sur la tarification à adopter.

Il est proposé par Mme Élisabeth Jutras et appuyé par M. Normand Champagne :

- d'adopter les tarifs maximums suivants pour la prochaine année :

	2019-2020
Musique à Jean-Raimbault	500 \$
Danse à Jean-Raimbault	150 \$
GARAF, 1 ^{ère} secondaire	300 \$
GARAF, 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e secondaires	300 \$
Programme d'éducation internationale à Jeanne-Mance	494 \$
Arts visuels à Jeanne-Mance	315 \$
Vie active à Marie-Rivier (1 ^{re} et 2 ^e secondaire)	330 \$
Vie active à Marie-Rivier (3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire)	493 \$
Sciences à Marie-Rivier	351 \$
Sport-études à Marie-Rivier	455 \$
Développement à long terme de l'athlète à Marie-Rivier	418 \$
Langues à La Poudrière (1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e secondaire)	355 \$
Langues à La Poudrière (4 ^e , 5 ^e secondaire)	255 \$
Arts de la scène à La Poudrière	280 \$
Édu + à La Poudrière (1 ^{re} et 2 ^e secondaire)	344 \$
Édu + à La Poudrière (3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire)	404 \$
Musique à Duvernay	500 \$
Programme multisports à Saint-Charles	340 \$
Programme multisports à Saint-Louis-de-Gonzague, 2 ^e cycle	340 \$
Programme multisports à Saint-Louis-de-Gonzague, 3 ^e cycle	365 \$

La commissaire Lucie Gagnon demande le vote :
POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION: 1

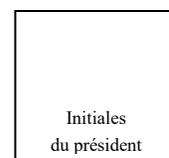
**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10. CRÉATION DE POSTES AU PLAN D'EFFECTIF - PERSONNEL PROFESSIONNEL (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

La présente recommandation vise la création d'un poste d'analyste informatique, au sein du Service des technologies de l'information.

Ce poste comprend spécifiquement la responsabilité de l'analyse, du développement, de la coordination et du contrôle de systèmes, méthodes, procédés et programmes ayant trait, entre autres, à l'organisation et au fonctionnement administratif, aux structures de communication, au traitement de l'information par ordinateur ou autrement et à l'utilisation efficiente des ressources de la commission scolaire.

SUITE, PAGE 9



La personne qui en est titulaire conseille et soutient le personnel d'encadrement des services et des établissements sur l'acquisition d'équipement et de logiciels informatiques. De plus, elle conçoit, développe et recommande des solutions propres à résoudre les difficultés identifiées.

Enfin, elle planifie, coordonne, répartit et supervise le travail effectué par le personnel de soutien en lien avec les mandats et les responsabilités de son secteur d'activités.

Les nombreux projets liés aux technologies de l'information et la demande croissante des écoles et services en matière de développement informatique justifient cette recommandation.

Aussi, subsidiairement, un poste d'analyste pourrait s'avérer attrayant au regard du recrutement dans l'actuel contexte de pénurie.

À titre d'information, il existe actuellement un (1) poste d'analyste au sein de l'équipe du service des technologies de l'information.

RÉSOLUTION CC : 2730/2019

CONSIDÉRANT le plan d'effectif du personnel professionnel adopté lors de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 27 août 2019;

CONSIDÉRANT le respect des prescriptions de la convention collective en vigueur à l'égard de la création de poste au plan d'effectifs;

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par les écoles et services en matière de développement informatique;

CONSIDÉRANT l'attractivité envisageable d'un poste d'analyste au sein de l'organisation, en période de pénurie de personnel;

CONSIDÉRANT le règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur conférant au comité exécutif ou au conseil des commissaires la création de postes au plan d'effectifs du personnel professionnel.

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par M. Marc Bergeron:

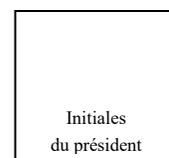
- de procéder à l'ajout du poste d'analyste informatique, à temps complet (35 heures par semaine) au plan d'effectif 2019-2020 visant le personnel professionnel.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11. RECONNAISSANCE DU PROGRAMME SPORT-ÉTUDES (Service des ressources éducatives aux jeunes – Dossier de décision)

Depuis 2007, la commission scolaire a mis en place, avec la collaboration de l'école secondaire Marie-Rivier, un programme sport-études reconnu par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

SUITE, PAGE 10



La commission scolaire doit maintenant renouveler les protocoles avec les fédérations sportives. Le programme sport-études a beaucoup évolué depuis 2007. On compte, en 2019, 18 disciplines sportives dont 14 sont reconnues par le MEES. Le conseil doit donc adopter une résolution, afin de permettre la signature des protocoles avec les fédérations sportives d'ici la fin de l'année scolaire 2019-2020.

RÉSOLUTION CC : 2731/2019

CONSIDÉRANT que le programme sport-études est de nature à favoriser la motivation et l'intérêt des jeunes impliqués dans un tel programme tout en conservant la priorité sur la réussite scolaire;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire favorise le développement de la pratique sportive dans ses écoles et contribue dans sa mesure au développement local et régional des différentes disciplines sportives;

CONSIDÉRANT que le personnel de l'école secondaire Marie-Rivier poursuit son engagement et la mise en place des conditions favorables pour l'harmonisation de la portion académique et sportive du programme sport-études;

CONSIDÉRANT que les associations et fédérations sportives impliquées dans le milieu collaborent activement avec la commission scolaire et l'école dans le développement du programme sport-études;

CONSIDÉRANT que depuis 2007, les différentes démarches entreprises avec les responsables sportifs, les parents et les élèves pouvant avoir accès ou qui ont eu accès à un tel programme ont permis d'établir l'intérêt et de favoriser la réussite scolaire;

CONSIDÉRANT que le taux de réussite dans le programme sport-études est très élevé;

CONSIDÉRANT l'intention de la commission scolaire de poursuivre le développement du programme sport-études pour les prochaines années scolaires, de 2020 à 2024.

Il est proposé par M. Marc Bergeron et appuyé par Mme Julie Bourassa :

- de procéder au renouvellement du protocole d'entente avec le MEES du programme sport-études à l'école secondaire Marie-Rivier et d'autoriser le directeur général ou un membre de la direction générale adjointe ainsi que la direction de l'école Marie-Rivier ou un membre de la direction adjointe à signer les protocoles d'entente avec les fédérations sportives ou les associations, clubs ou représentants des différentes associations sportives pour les modalités d'application dans chacune des disciplines.

La commissaire Lucie Gagnon demande le vote :

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION: 1

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Initiales
du président

12. NOMINATION – PERSONNEL CADRE – COORDONNATRICE – SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES AUX JEUNES (Direction générale – Dossier de décision)

La présente recommandation vise la nomination d'une personne candidate au poste de coordonnatrice au service des ressources éducatrices aux jeunes.

Ce poste est vacant depuis la nomination de son titulaire à un poste de direction d'école primaire, au mois d'août dernier.

Le comblement du poste a nécessité deux appels de candidatures par affichage et s'est conclu le 16 octobre 2019, suivant des entrevues menées par un comité de sélection, conformément aux politiques en vigueur.

La présente recommandation fait suite à l'analyse de l'ensemble des données recueillies au terme du processus de sélection et se veut le résultat de l'appui unanime des membres du comité de sélection.

RÉSOLUTION CC : 2732/2019

CONSIDÉRANT la vacance du poste à la coordination du Service des ressources éducatives aux jeunes, depuis que son titulaire a été promu à un autre poste dans l'organisation;

CONSIDÉRANT la structure administrative adoptée le 27 août 2019, pour l'année scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT la *Politique locale de gestion des cadres scolaires* et la *Politique de dotation*;

CONSIDÉRANT le processus de sélection mis en place pour le comblement du poste ainsi que l'analyse des candidatures suivant ledit processus;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime des membres du comité de sélection au terme de son analyse.

Il est proposé par Mme Lucie Gagnon et appuyé par Mme Stéphanie Lacoste :

- de nommer Mme Geneviève Miron à un poste régulier à temps complet de coordonnatrice au Service des ressources éducatives aux jeunes, à une date à déterminer par la direction générale.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13. LISTES DES CHÈQUES ÉMIS – AOÛT ET SEPTEMBRE 2019 (Mme Lyne Bélanger – Dossier d'information)

Madame Bélanger fait savoir que l'on a répondu adéquatement à ses interrogations sur les deux listes de chèques émis (*août et septembre 2019*).

14. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS

La séance du 16 octobre 2019 fut particulièrement chargée, les membres du comité devant prendre part à plusieurs consultations : anglais intensif, gestion intégrée des documents, modifications au calendrier scolaire (ordre primaire) et Projet de loi 40.

SUITE, PAGE 12

Initiales
du président

Le comité remercie M. Mario Bélisle, directeur adjoint du Service des ressources éducatives aux jeunes, pour sa disponibilité dans le cadre de plusieurs des consultations menées.

Un hommage a, par ailleurs, été rendu à Mme Marie-Pier Bessette, présidente sortante du comité de parents.

15. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA PRÉSIDENTE

En l'absence de M. Jean-François Houle à la présidence, pour une période indéterminée, Mme Lyne Bélanger, vice-présidente, agira en lieu et place de M. Houle jusqu'à nouvel ordre. Madame Bélanger informe le conseil qu'elle prendra part au prochain colloque de l'ADIGECS.

16. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général, M. Lucien Maltais, livre un compte rendu de ses récentes activités :

- 25 septembre 2019 : participation au dîner économique de la SDED;
- 30 septembre et 1^{er} octobre : participation à la formation offerte par François Massé, en compagnie de directions et membres du personnel;
- 3 octobre : rencontre avec Mme Marie-Pier Bessette et le secrétaire général, M. Bernard Gauthier, sur la mise en place d'une offre de formation aux membres des conseils d'établissement;
- 4 octobre : rencontre avec les autorités municipales de Saint-Lucien au sujet de l'agrandissement éventuel de l'école des 2 Rivières, en compagnie de M. Yves Gendron, directeur du Service des ressources matérielles;
- 9 octobre : rencontre avec les autorités municipales de Saint-Cyrille sur les besoins du milieu, en compagnie de M. Yves Gendron, directeur du Service des ressources matérielles et de M. Mario Bélisle, directeur adjoint du Service des ressources éducatives aux jeunes;
- 17 octobre : participation à une séance de travail de l'ADIGECS, portant sur le Projet de loi 40 en compagnie de Mme Maude Trépanier, directrice générale adjointe;
- 22 octobre : première rencontre du comité sur le développement durable et l'aménagement des cours d'école.

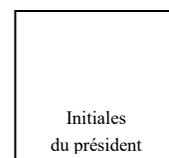
17. AFFAIRES NOUVELLES

17.1 MODIFICATIONS AU CALENDRIER SCOLAIRE 2019-2020 – PRIMAIRE (Service des ressources éducatives aux jeunes – Dossier de décision)

L'avènement de Rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle les 21 et 22 mai 2020, à Drummondville, a fait partie des éléments dont il fallait tenir compte lors de l'élaboration du calendrier scolaire du secteur jeune 2019-2020.

Compte tenu qu'à ces mêmes dates, l'épreuve ministérielle en lecture 6^e année a été maintenue malgré les représentations faites au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, une modification au calendrier du secteur primaire 2019-2020 s'impose.

SUITE, PAGE 13



Ainsi, lors d'un atelier de travail, il fut proposé de modifier ledit calendrier afin de permettre aux élèves du primaire d'être en classe les 21 et 22 mai 2020. Tous les groupes concernés ont été consultés sur le sujet, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*.

RÉSOLUTION CC : 2733/2019

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a la responsabilité d'établir un calendrier;

CONSIDÉRANT la tenue du Rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle, les 21 et 22 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'obligation de respecter le calendrier des épreuves ministérielles;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé à la consultation auprès de tous les groupes concernés.

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par Mme Élisabeth Jutras :

- de procéder aux modifications présentées pour le calendrier secteur primaire 2019-2020.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 31, l'ordre du jour étant épuisé, la vice-présidente décrète la levée la séance ordinaire du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

La vice-présidente,

Bernard Gauthier

Lyne Bélanger